

### LE CANADA

**Prix de l'abonnement**  
TROIS MOIS.....\$4.00  
UN AN.....\$8.00  
EDITION HEBDOMADAIRE.....\$1.00  
Invariablement payable d'avance.  
Toutes lettres, correspondances etc. etc. doivent être adressées à  
OSCAR McDONELL  
OTTAWA ONT.

### BUREAU ET ATELIERS

116 rue St. Patrice  
414 et 416 rue Sussex

### Courrier Universel

Une dépêche de Rome contredit les rumeurs suivant lesquelles la santé du Pape serait mauvaise.

On est à prendre des arrangements à Winnipeg, pour expédier de la glace dans le sud, l'été prochain.

Après avoir longtemps mesquiné le Sénat américain va voter \$50,000.00 pour le complet achèvement du piedestal de la statue de la Liberté, dans le port de New-York.

Un homme du nom de Daniel Young a été trouvé mort hier, sur la rue à Perth, Ont. On suppose qu'il est mort de froid hier soir, en se tenant à la maison. On n'a pu obtenir d'autres détails.

Bien que la grève des conducteurs et cochers de tramways de New-York soit toujours terminée, la situation est notablement améliorée et il y a lieu d'espérer une reprise certaine du service sur tous les lignes.

Le ton des journaux de Paris laisse entendre que le gouvernement Fiquet disparaîtrait ce sera pour faire place à une autre combinaison républicaine plus forte et bien décidée à étouffer le boulangisme.

Le sieur Cavanaugh, sous secrétaire d'Etat du Kansas, vi a été arrêté à Topeka comme prévenu de chantage. Cette arrestation a fait sensation au Kansas où Cavanaugh était un des politiciens les plus en vue.

Sa Grandeur Mgr Wigger, de Newark (près de New York), accompagné de plusieurs prêtres de son diocèse, va partir prochainement pour la Terre-Sainte avec environ 500 pèlerins américains venus de tous les points des Etats Unis. Le voyage durera 84 jours, du 22 février au 16 mai.

La cour Supérieure de New York vient de condamner la compagnie des chemins de fer élevés à \$37,000 de dommages-intérêts envers A. Stevens, propriétaire d'un immeuble dans Paris street qui se plaignait de la diminution, depuis six ans, de la valeur locative et de la valeur réelle de son immeuble.

Un incendie vient de détruire l'Union Academy, de Johnstown (New York); le feu qu'on attribue à un défaut du calorifère, a causé une panique parmi les mille élèves fréquentant l'academy; on a eu fréquents à la sauver tout. Les chefs de pompiers a été tué et un de ses hommes grièvement blessé par la chute d'un mur.

Dans de nos pays, dans l'Alabama, une autre affaire, on donne des récompenses aux pères de familles nombreuses.

Un journal grec a, lui aussi, voulu contribuer à la repopulation de l'archipel, et il donne un abonne-ment à la plus d'enfants. La prime de cette année a été gagnée par un habitant de Céphalonia qui a 11 garçons.

Les travaux de la chapelle du Séminaire de Québec commenceront dès les printemps. Déjà les excavations nécessaires ont été pratiquées.

Le nouvel édifice qui s'élève sur le site de l'ancien aura 110 pieds de longueur sur 64 de largeur; la hauteur de la voûte sera de 70 pieds. Du côté de la cour des élèves sera bâtie une serre de 44 pieds de longueur sur une largeur de 28 pieds. La chapelle aura une hauteur intérieure capable de contenir 600 élèves. Il y aura deux autels, dans le chœur et la nef.

**EUROPE**  
Vienne, 4.—On annonce officiellement que le prince héritier Rodolphe s'est suicidé en se tirant un coup de revolver dans la tête. La Gazette de Vienne dit: "Le prince est venu à bout de sa vie, a trouvé sur le côté de la tête une large blessure. La mort a été instantanée. Un revolver, ayant l'une de ses chambres vidée, se trouvait à côté de la main droite du prince. La position du corps et de l'arme prouvent sans aucun doute que le prince s'était suicidé. Le prince était déché et les os du crâne détachés."  
Personne n'a entendu la détonation du revolver parce qu'au moment où le prince s'est tué tous les

domestiques avaient quitté le château pour aller à la messe.

Puisieurs membres de l'entourage du prince disent que depuis quelques semaines il manifestait des symptômes morbides de surexcitation nerveuse et qu'on ne peut attribuer ce suicide qu'à un accès subit d'aliénation mentale. Quelque temps avant sa mort le prince se plaignait de maux de tête qu'on attribuait à une contusion qu'il avait reçue en tombant de cheval.

On croit que c'est à la suite du conseil de cabinet qui a eu lieu hier que le gouvernement s'est décidé à donner à la Gazette de Vienne le rapport du docteur qui a fait l'autopsie du corps. M. Tizza a exprimé l'avis qu'il était préférable de donner des détails exacts sur la mort du prince et l'empereur a partagé son opinion.

Paris, 4.—M. Ferrouillet ministre de la justice a résigné.

—Les opportunistes comptent pour renverser M. Fiquet. M. de F. s'est à eu une conférence avec M. Boulanger et lui a offert un portefeuille dans le prochain cabinet.

Londres, 3.—Le lord maire de Dublin, M. Sexton, a télégraphié vendredi à M. Balfour que le tribunal dans la prison de Clonmel a exaspéré la population et que si on y met fin, la colère populaire deviendra bientôt incontrôlable. M. Balfour n'avait pas répondu, M. Sexton envoya un message au palais vice-royal à 2 heures sans succès. L'ordre fut donné de demander une réponse. Il parut qu'après que le message aurait été communiqué, M. Balfour se serait rendu au palais, mais il n'y a eu aucune réponse.

M. Balfour ne s'être servi du langage qu'on lui prête.

**QUEBEC**  
Québec, 4.—Deux petits enfants appartenant à une famille du nom de Tremblay, âgés respectivement de 3 et 9 ans, ont trouvé en l'absence de leur père, une boîte d'allumettes, le plus jeune mit le feu à ses habits, son frère courut au secours, mais quand les voisins arrivèrent il avait reçu des blessures dont on craint qu'il guérisse difficilement.

—Madame Albani est enchanée de son séjour à Québec. Samedi après-midi, elle a visité le couvent de Sillery, où on lui a fait une splendide ovation. Va sans dire qu'elle a gracieusement fait entendre sa voix aux bonnes religieuses et aux élèves.

Cet établissement vient d'être meublé à neuf, les chambres sont spacieuses et des mieux aménagées, faisant face au "Sajor's Hill".

L'entrée privée est sur l'avenue McKinnon et l'entrée générale de rue surant nos Nos. 536 et 538 sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire

**MONTREAL**  
Montréal, 4.—Une réunion des directeurs de la compagnie de navigation du Richelieu, tenue cette après-midi, l'honorable M. Thomas McCreevy a été élu président et M. A. Desjardins, M. P. vice-président.

—La réception faite à leurs Excellences à leur arrivée à Montréal à midi a été brillante. Son Excellence a officiellement ouvert le canal et ce soir à 8 heures et demie.

**TORONTO**  
Toronto, 4.—La chambre s'est réunie cette après-midi. Les bills suivants ont été soumis et lus pour la première fois:

M. McMahon—Bill pour faciliter l'achat de chemins à barrières par les municipalités.

M. Waters—Bill pour amender l'acte concernant les hypothèques et ventes de propriétés.

M. Stewart—Bill pour amender l'acte municipal.

M. Waters—Bill pour amender l'acte des forêts et coupes d'eau.

En réponse à M. Monk, M. Mowat a dit qu'il était impossible de faire une exception pour la cité et le comté de Carleton, en leur donnant comme à Toronto et au comté de York les avantages du système Torontois pour l'échange des propriétés, et que le gouvernement ne croyait pas non plus accorder à d'autres comtés la faveur d'utiliser le bureau d'enregistrement de Toronto pour cette fin.

M. Clarke a demandé, par une motion, un rapport détaillé du coût des maisons de refuge pour le couventement et pour les municipalités.

M. Waters a donné avis qu'il proposait une résolution disant que le temps est arrivé où le gouvernement doit venir en aide aux cultivateurs d'Ontario en leur donnant de l'argent en Angleterre à 3 1/2 ou 4 pour cent afin de dégrever les propriétés agricoles des hypothèques à intérêt élevé. Les remboursements de ces sommes par les cultivateurs d'Ontario sera par conséquent de 4 à 5 pour cent de la valeur de la terre et non pas de 6 à 7 pour cent.

**STATS-UNIS**  
Brooklyn, 4.—Des désordres ont eu lieu sur la 36ème avenue où les grévistes se sont réunis en grand nombre et ont armés des bâtons. Ils ont eu plusieurs rencontres avec la police. Un conducteur a été battu brutalement. La police reçoit des renforts et se croit certaine d'avoir le dessus.

### D. GARDNER & Cie

#### VENTE COLOSSALE DE JANVIER

Marchandises aux prix d'encan pour réduire notre Stock.

Couvertes blanches pure laine, valant \$3.50 pour \$2.75 la paire  
Une quantité énorme de Flanelles blanches, grise et rouge, valant 23cts. pour 15cts. la verge.

Etoffes à Robes nouvelles et de goût dans toutes les couleurs, valant 15cts, 25cts, et 34cts. pour 10cts, 15cts, et 25cts la verge.

Soies nouvelles et de modes, valant \$1.00 pour 50cts la verge.

Tout notre stock de plus de 100,000.00 réduit

Magnifiques Manteaux d'enfants de \$1.50 à \$5.00 et Manteaux de Dames de \$3.00 à \$10.00 valant trois fois l'argent

Venez à la vente colossale chez GARDNER & Cie, si vous voulez de bonnes marchandises à bon marché.

### D. GARDNER & Cie

66 ET 68 RUE SPARKS.

#### Affaires Avantageuses

Pardessus de \$18.00 pour \$15.00  
Pardessus de \$15.00 pour \$12.00  
Pardessus de \$9.50 pour \$6.75  
Blouse (Pea Jacket) de \$5.50 pour \$6.00

—ARGENT COMPTANT—

### P. O'Reilly

NOS 269 ET 271 RUE WELLINGTON OTTAWA

### HOTEL CANADIEN

Ce magnifique hôtel vient d'être rebâti par M. John Johnson, ex-propriétaire du "Royal Exchange".

Cet établissement vient d'être meublé à neuf, les chambres sont spacieuses et des mieux aménagées, faisant face au "Sajor's Hill".

L'entrée privée est sur l'avenue McKinnon et l'entrée générale de rue surant nos Nos. 536 et 538 sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire

### MONTRES ET BIJOUERIES

Un assortiment complet aux plus bas prix. Chaque article est garanti tel qu'on le représente sinon l'argent vous sera remis.

Reparations de montres avec soin et dans les règles de l'art chez H. NOREZ No. 30 r. de Rideau, près du pont des sapeurs

### JOS LANDREVILLE

401 Rue Sparks  
Ecuries de louage, Chevaux et Voitures de premier ordre. Commandes exécutées sans retard. Communications par téléphone.

### NETTOYAGE DES TAPIS A LA VAPEUR

Les tapis sont nettoyés et les plumes réparées à la vapeur chez STEPHENS WILKINS, 129 rue Augusta, Ottawa.

### LOYER & CIE

Nouveau Magasin d'Épicerie  
No 526, RUE D'ALBANY  
M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épicerie dans ses meilleures qualités. Il s'occupe par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage.

### N. Faulkner & Fils

Importateurs de CHAPEAUX, CANQUES, FOURBURES et d'Articles de Toilettes pour Messieurs  
111 RUE RIDAU.

### L'assortiment d'Autompe

#### Mlle McDONALD

Est un complet et n'est pas surpasé en valeur et en variété.

#### MAISON DE MODES PARISIENNES

521—RUE SUSSEX—521

### Les Dames Visitant OTTAWA.

Durant la Saison du Parlement Devraient donner leur mesure pour un confort confortable chez ACKROYD, démodé à 134 rue Sparks, patronisé par Madame Langtry et autres dames de distinction. Voir les lettres et certificats à notre magasin.

### Chez ACKROYD

MAINTENANT AU No. 134 RUE SPARKS

### LOTERIE NATIONALE

#### CLASSE D.

LE VINGTIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

MERCREDI, 20 Février 1899 A 2 HEURES, P.M.

VALEUR TOTALE DES LOTS \$50,000.00

Gros Lot: Un Immeuble de \$5,000.00.

NOMENCLATURE DES LOTS: 1 Immeuble de \$5,000.00; 1 do de \$2,000.00; 2 Immeubles de 1,000.00; 4 do de 500.00; 200 Mètres de terrain; 300 Mètres de terrain; 1000 Mètres d'argent; 1000 Services de toilette; 2307 Lots valant \$50,000.00

COÛT DU BILLET \$1.00

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

Les demandes de billets seront reçues jusqu'à MIDI le jour du tirage.

Tirages, le 3e Mercredi de chaque mois. Le Secrétaire: S. E. LEBEVRE, Bureau: 19, Rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

### LE PROFESSEUR GAGNON

Le professeur GAGNON donne la méthode d'enseignement d'un REMÈDE SAUVAGE et d'une découverte importante pour la guérison de la catarrhe. Tout le monde sait qu'il n'y a pas de guérison sans le remède moussé qui y agit une racine ou une herbe pour la guérir. Professeur GAGNON, 286 rue Rideau.

### FONDERIE DE HULL

Le consommateur veut de faire l'acquisition de la fonderie de Hull et est moi à tant préparé à exécuter toutes sortes d'ouvrages dans la ligne de fonderie, pièces légères ou pesantes de toutes dimensions, au plus bas prix.

M. Lawson est un homme pratique qui a en plusieurs années d'expérience, et garantit tous les ouvrages fait à son établissement.

T. LAWSON Rue Brewery, Hull, Rue George, Ottawa.

### Bureau de Poste d'Ottawa.

Arrivés et Départs des mailles.

MAILLES	Formature	Arrivée.
Onest-Toronto, Hamilton, etc.	12:30	10:30
Onest-Bellefleur, Brockville, etc.	1:30	11:30
Onest-Montreal, Toronto, etc.	2:30	12:30
Onest-Toronto, etc.	3:30	1:30
Est-Montreal, etc.	4:30	2:30
Est-Prov. Maritime, etc.	5:30	3:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	6:30	4:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	7:30	5:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	8:30	6:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	9:30	7:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	10:30	8:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	11:30	9:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	12:30	10:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	1:30	11:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	2:30	12:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	3:30	1:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	4:30	2:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	5:30	3:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	6:30	4:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	7:30	5:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	8:30	6:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	9:30	7:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	10:30	8:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	11:30	9:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	12:30	10:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	1:30	11:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	2:30	12:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	3:30	1:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	4:30	2:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	5:30	3:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	6:30	4:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	7:30	5:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	8:30	6:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	9:30	7:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	10:30	8:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	11:30	9:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	12:30	10:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	1:30	11:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	2:30	12:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	3:30	1:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	4:30	2:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	5:30	3:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	6:30	4:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	7:30	5:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	8:30	6:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	9:30	7:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	10:30	8:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	11:30	9:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	12:30	10:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	1:30	11:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	2:30	12:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	3:30	1:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	4:30	2:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	5:30	3:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	6:30	4:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	7:30	5:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	8:30	6:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	9:30	7:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	10:30	8:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	11:30	9:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	12:30	10:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	1:30	11:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	2:30	12:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	3:30	1:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	4:30	2:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	5:30	3:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	6:30	4:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	7:30	5:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	8:30	6:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	9:30	7:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	10:30	8:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	11:30	9:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	12:30	10:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	1:30	11:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	2:30	12:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	3:30	1:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	4:30	2:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	5:30	3:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	6:30	4:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	7:30	5:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	8:30	6:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	9:30	7:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	10:30	8:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	11:30	9:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	12:30	10:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	1:30	11:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	2:30	12:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	3:30	1:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	4:30	2:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	5:30	3:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	6:30	4:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	7:30	5:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	8:30	6:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	9:30	7:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	10:30	8:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	11:30	9:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	12:30	10:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	1:30	11:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	2:30	12:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	3:30	1:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	4:30	2:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	5:30	3:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	6:30	4:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	7:30	5:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	8:30	6:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	9:30	7:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	10:30	8:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	11:30	9:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	12:30	10:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	1:30	11:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	2:30	12:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	3:30	1:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	4:30	2:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	5:30	3:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	6:30	4:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	7:30	5:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	8:30	6:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	9:30	7:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	10:30	8:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	11:30	9:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	12:30	10:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	1:30	11:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	2:30	12:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	3:30	1:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	4:30	2:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	5:30	3:30
Est-Quebec, Trois-Rivières, etc.	6:30	4:30

LUNDI 4 FEVRIER 1889

ACTUALITES

En 1888, le Canada a exporté aux Etats-Unis 2,486,441 minots de palates

L'an dernier cinquante-deux employés fédéraux ont été mis à la retraite.

La Commission du Travail a coté \$37,748 80 durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1888

Le Gouvernement fédéral a émis durant le dernier exercice des mandats spéciaux pour un montant de \$385,344

Un état déposé hier démontre que nos compagnies d'assurance canadiennes ont retiré, en 1888, \$3,290,739 de primes, soit une augmentation de \$300,000.

Nos compliments et nos meilleurs souhaits au vaillant Courrier du Canada qui vient d'entrer dans sa trente-troisième année d'existence.

Le bureau des examinateurs des aspirants à la charge d'arpenteur fédéral se réunira à Ottawa le 12 février prochain.

Le volumineux rapport de l'Auditeur Général vient d'être distribué et ne contient pas moins de mille pages de matière et de tableau.

La nouvelle imprimerie du gouvernement doit les travaux touchant à leur terme à coté \$103,939 durant la dernière année fiscale.

Le New York Herald qui avait une édition à Paris vient d'en lancer une à Londres. Ce journal a huit pages et paraît tous les jours, dimanches compris.

La nouvelle gare du Pacifique à Montréal est ouverte. Elle est sise non loin de celle du Grand Tronc. Les trains d'Ottawa et de l'est vont encore à l'ancienne et en repartent également.

Le correspondant de l'Empire dit que le gouvernement d'Ottawa a désavoué pas l'acte de la Législature de Québec au sujet du rachat de la dette, mais conseille d'y faire quelques amendements.

Les manœuvres corruptrices qui ont causé la défaite du sympathique Dr. Montague sont telles que les électeurs de Ha'damand vont avoir sous peu un indignation meeting où l'on décidera des procédures à prendre.

L'Etendard ne peut s'empêcher de dire ce qui suit: "M. Lépine n'a paru avoir des dispositions assez remarquables pour l'art oratoire. Surtout il semble devoir exceller dans le genre parlementaire. Sa voix est sympathique et son allure est assurée. Il parle le français avec beaucoup de correction. Il est de suite sorti du terre-à-terre de la paraphrase servile et a parlé comme un homme qui entend apprécier par lui-même les questions dont il parle."

Parlant du maiden speech de M. Lépine, la Minerve dit entre autres choses: "M. Lépine était il y a quelques années l'un des typographes de la Minerve. D'un de nos casters il a sauté en parlement. Bond prodigieux. La voix même député du plus grand collège électoral du pays, à la suite des Cartier, des Dorian, des Jetté, des Couriel. C'est un honneur considérable, et je lui souhaite de ne pas montrer toujours digne."

M. Lépine n'est pas un vulgaire démagogue, un socialiste ou un communisme. Il a sur les relations du travail et du capital des idées généralement correctes. M. Lépine n'a donc qu'à le vouloir pour jouer un rôle éminemment utile et capable de satisfaire la plus haute ambition, d'autant plus que la commission chargée de faire une enquête sur l'importante question du travail va soumettre son rapport à cette session même. Son début a produit la meilleure impression. A lui de cueillir d'autres lauriers."

A un caucus tenu ce matin par les libéraux, on a décidé d'adopter la Réprochéé Illimitée comme base d'opération politique. Plusieurs députés ont tiré de l'arrière, mais il est probable que tous se sont soumis pour le moment.

LE "GLOBE" ET M. LÉPINE

Ce n'est pas la première fois que la presse libérale se sera contredite et rendue ridicule à propos de M. Lépine, député de Montréal-Est.

Le Globe d'hier matin fait la guerre au représentant ouvrier. A quel propos? Parce qu'il a secondé la proposition sur l'adresse.

La Patrie, de jeudi, tombait à bras raccourcis sur Sir John A., parce que celui-ci n'avait pas encore conféré cet honneur à M. Lépine.

Et samedi, quand le télégraphe eut fait connaître le choix et le succès oratoire de ce dernier, la Patrie déclara qu'on devait lui reporter tout le mérite du choix. "C'est moi, s'est écrit M. Sauvalle, c'est moi qui ai forcé la main à Sir John."

Comment concilier les dires de ces deux organes libéraux? Si M. Lépine ne seconde pas la proposition, dit la Patrie, c'est une

injustice; pis que cela, c'est une honte infligée au jeune député et aux siens.

Il l'a secondée, et le Globe lui fait des reproches sanglants et l'accuse de desertion (qui?) à la veille du combat!

Deserted on the eve of battle! c'est le titre de l'article. M. Lépine n'a déserté personne. Comme secondaire, il a compris qu'on lui conférerait un honneur—sloquemment décrit par la Patrie—et que la position de député ouvrier aux Communes ne constituait pas une infirmité.

Il a commenté avec tact et impartialité les articles du programme ministériel. Il ne s'est engagé à rien et n'a rien fait, le contenu de ce programme est tel que l'engagement n'eût pu que plaire aux électeurs de Montréal-Est.

D'ailleurs, à quoi bon s'arrêter à cet article du Globe. La Patrie n'a-t-elle pas eu la bonne idée de le réfuter à l'avance. En face de la conduite contradictoire de ces deux journaux, il faut en conclure que la presse libérale est divisée comme le sont les chefs du parti ou que les rédacteurs du Globe se moquent bien des écrits de la Patrie.

Quant à M. Lépine, il a su dès le premier jour se créer une légion d'administrateurs dans les deux partis et les incertitudes du Globe ne l'empêcheront pas d'aller droit à son but.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

Le Sénat a voté l'adresse. Les honorables MM. Drummond et Parley, à qui incombait la tâche de grossier verbalement le discours du Trône, l'ont accomplie avec tact et dignité. L'opposition, par l'organe des sénateurs Scott et Power, ont fait une légère charge, le dernier s'occupant tout spécialement des beautés de l'annexion.

L'hon. M. Abbott a répondu avec l'air orlé qu'on lui connaît et s'est surtout appliqué à démontrer que toutes les théories économiques et commerciales du parti réformiste n'étaient qu'une marche déguisée vers l'annexion.

Aux Communes, les députés et le gouvernement n'ont fait que préparer de la besogne pour plus tard. Plusieurs projets de loi d'un intérêt local ont été déposés. Un d'eux tend à protéger la population rurale contre les agents frauduleux dont l'imagination fertile ne cesse de tendre des pièges à aux naïfs sous le couvert de transactions commerciales.

Sir John Thompson a déposé un projet d'amendement à l'Acte Electoral. Il y est question, lo, de faire préparer, le ou après le ter juin de chaque année de révision, une liste supplémentaire contenant les noms des nouveaux électeurs; 2o, de créer de nouveaux polls pour chaque groupe d'électeurs dont le nombre sera de 250 à 300.

Le projet de loi pour rendre uniforme la législation sur chèques, lettres de change, billets promissaires, etc., est aussi déposé.

En réponse à une interpellation, le gouvernement répond que les listes électorales de 1886, telles que révisées, ont été distribuées à plusieurs personnes autres que les officiers-rapporteurs, dans un but d'intérêt public.

Avant l'ajournement, l'hon. M. Costigan explique que c'est par un erreur, qu'on a rectifié depuis, que le rapport du Revenu de l'Intérieur laissait comprendre que dans Ontario la consommation des liqueurs alcooliques avait aug. nuté.

Deux députés nouveaux ont été présentés, hier: M. Waldie, de Halifax, et l'hon. M. Larivière, de P. Q. vench'er.

LA MAIRIE

M. le Dr Valade a droit à une majorité de 326 voix.

M. le Directeur. Avant que les détails pour contester l'élection de M. Erratt ne soient expirés, on se vante, en certains quartiers, des moyens peu scrupuleux que l'on a employés pour ramporter la victoire, mais l'on s'en repent un peu moins d'en avoir, car il n'est pas exact de dire que M. le Dr Valade a été débaillé, et je prétends, au contraire, qu'il a été légalement élu et qu'il a droit au siège.

M. Erratt a été déclaré élu par 478 voix de majorité, mais si l'on déduit de ce chiffre environ 340 électeurs dont le vote a été changé par des pratiques frauduleuses, il ne reste plus de majorité à M. Erratt.

Mais il y a plus que cela: je prétends que, même ne déduisant aucun vote obtenu par M. Erratt à l'aide de la corruption, M. Valade a encore la majorité des électeurs légalement autorisés à voter. Je n'ai pas de dire que les seuls quartiers légalement constitués lors

de l'élection de la mairie, et les seuls autorisés à voter, étaient les quartiers St. George, By et Ottawa, qui ont donné au Dr Valade une majorité de 791 voix. Même en admettant qu'une partie des quartiers nouvellement divisés aurait eu droit de voter à l'élection du maire, M. Erratt n'aurait eu dans cette partie de la ville que 465 voix de majorité (plus ou moins), laissant ainsi une majorité de 326 à M. le Dr Valade.

Si l'élection était contestée, M. Erratt perdrait certainement son siège sur ce point.

G. H. PARSONS

CONSEIL DE VILLE D'OTTAWA

Le conseil de ville s'est assemblé hier pour la 101e session. Le maire M. Erratt. Tous les échivins étaient au poste.

Au nombre des lettres et pétitions il y a un avis d'appel de la part de la compagnie du chemin de Gloucester, au sujet de la décision rendue dernièrement.

La commission royale demande l'usage d'une des chambres de l'hôtel de ville pour ses séances.

Les marchands de chaussures de la rue D'Amboise demandent le rappel du règlement pour la fermeture à bonne heure. Demande déferée au comité des règlements.

Pétition en faveur de l'élargissement et creusement du canal Rideau. Rapport du comité des finances présenté par M. l'échevin Henderson. Le rapport est adopté.

Présentation du rapport du comité des marchés par M. l'échevin O'Leary.—Rapport adopté.

Présentation du rapport comité de l'arpenteur par M. l'échevin Roger.—rapport adopté.

Sur motion de M. Monk le règlement concernant l'enlèvement de la neige est lu une deuxième fois.

Sur motion de M. Bingham le règlement défendant de placer de la neige, glace, borbiers ou cordes dans les rues et places publiques de la ville est lu pour la première fois. Le règlement impose une amende de \$1 à \$50 ou un emprisonnement ne dépassant pas 21 jours pour toute personne contrevenant à ce règlement. Sur demande de M. Bingham pour une deuxième lecture M. Farrell appuyé par M. Heney, propose comme amendement que le mot neige soit remplacé par le mot débris.

MM. Durocher, Henderson et Gordon disent que l'on doit suivre les règles ordinaires pour l'adoption des règlements, c'est-à-dire que le règlement reste sur la table jusqu'à la prochaine séance.

M. Bingham explique que si l'on permet de déposer des borbiers dans les rues l'on sera dans le même position que les années dernières. C'est-à-dire de dépenser la moitié des revenus du comité de santé pour le nettoyage des rues au printemps.

M. Bingham retire sa motion pour la deuxième lecture.

M. Monk propose la première lecture du règlement permettant aux cochers de place de se tenir sur la rue Wellington pendant la session.

M. le maire explique que l'honorable ministre des travaux publics désire que les cochers ne se tiennent pas sur la partie la rue comprise entre les rues Elgin et Metcalfe, c'est-à-dire devant les nouveaux édifices parlementaires, mais à tout endroit que la corporation désignera sur cette rue.

M. l'échevin Gordon voudrait que les cochers eussent la permission de se tenir sur les points de la rue Wellington, et prétend que c'est au conseil à décider la question et non pas au ministre des Travaux Publics.

Le règlement donne permission aux cochers de se tenir sur le milieu de rue Wellington depuis le pont Dufferin jusqu'à la rue Metcalfe.

M. Monk propose la deuxième lecture du règlement. La deuxième lecture est adoptée par le vote suivant: Pour—MM. Baplle, Bingham, Campbell, Dalglisli, Farrell, Gordon, Heney, Hill, Hutchison, Latour, Laverdure, Monk, O'Leary et Stroud—14.

Contre—MM. Askwith, Borthwick, Butterworth, Crannell, Durocher, Henderson, McLean, Roger, Scott et Scott—10.

M. Durocher dit qu'il a voté contre le règlement parce qu'il ne permet pas aux cochers de se tenir sur la rue Wellington jusqu'à la rue O'Connor.

M. l'échevin Scott propose que le maire, le greffier, le président du comité des finances et l'avocat de la cité soient autorisés à former une délégation du conseil pour aller à Toronto soutenir la législation demandée par la ville, si le député représentant à Ottawa juge la chose nécessaire.

MM. Roger et Heney disent qu'ils ont pleine confiance dans M. Henderson pour se rendre à Toronto et qu'il est inutile d'envoyer des députations à Toronto.

MM. Hill et Scott disent que le député n'ira à Toronto que si le député la demande.

Le conseil de ville s'est assemblé hier pour la 101e session. Le maire M. Erratt. Tous les échivins étaient au poste.

Au nombre des lettres et pétitions il y a un avis d'appel de la part de la compagnie du chemin de Gloucester, au sujet de la décision rendue dernièrement.

La commission royale demande l'usage d'une des chambres de l'hôtel de ville pour ses séances.

Les marchands de chaussures de la rue D'Amboise demandent le rappel du règlement pour la fermeture à bonne heure. Demande déferée au comité des règlements.

Pétition en faveur de l'élargissement et creusement du canal Rideau. Rapport du comité des finances présenté par M. l'échevin Henderson. Le rapport est adopté.

Présentation du rapport du comité des marchés par M. l'échevin O'Leary.—Rapport adopté.

Présentation du rapport comité de l'arpenteur par M. l'échevin Roger.—rapport adopté.

Sur motion de M. Monk le règlement concernant l'enlèvement de la neige est lu une deuxième fois.

Sur motion de M. Bingham le règlement défendant de placer de la neige, glace, borbiers ou cordes dans les rues et places publiques de la ville est lu pour la première fois. Le règlement impose une amende de \$1 à \$50 ou un emprisonnement ne dépassant pas 21 jours pour toute personne contrevenant à ce règlement. Sur demande de M. Bingham pour une deuxième lecture M. Farrell appuyé par M. Heney, propose comme amendement que le mot neige soit remplacé par le mot débris.

MM. Durocher, Henderson et Gordon disent que l'on doit suivre les règles ordinaires pour l'adoption des règlements, c'est-à-dire que le règlement reste sur la table jusqu'à la prochaine séance.

M. Bingham explique que si l'on permet de déposer des borbiers dans les rues l'on sera dans le même position que les années dernières. C'est-à-dire de dépenser la moitié des revenus du comité de santé pour le nettoyage des rues au printemps.

M. Bingham retire sa motion pour la deuxième lecture.

M. Monk propose la première lecture du règlement permettant aux cochers de place de se tenir sur la rue Wellington pendant la session.

M. le maire explique que l'honorable ministre des travaux publics désire que les cochers ne se tiennent pas sur la partie la rue comprise entre les rues Elgin et Metcalfe, c'est-à-dire devant les nouveaux édifices parlementaires, mais à tout endroit que la corporation désignera sur cette rue.

M. l'échevin Gordon voudrait que les cochers eussent la permission de se tenir sur les points de la rue Wellington, et prétend que c'est au conseil à décider la question et non pas au ministre des Travaux Publics.

Le règlement donne permission aux cochers de se tenir sur le milieu de rue Wellington depuis le pont Dufferin jusqu'à la rue Metcalfe.

M. Monk propose la deuxième lecture du règlement. La deuxième lecture est adoptée par le vote suivant: Pour—MM. Baplle, Bingham, Campbell, Dalglisli, Farrell, Gordon, Heney, Hill, Hutchison, Latour, Laverdure, Monk, O'Leary et Stroud—14.

Contre—MM. Askwith, Borthwick, Butterworth, Crannell, Durocher, Henderson, McLean, Roger, Scott et Scott—10.

M. Durocher dit qu'il a voté contre le règlement parce qu'il ne permet pas aux cochers de se tenir sur la rue Wellington jusqu'à la rue O'Connor.

M. l'échevin Scott propose que le maire, le greffier, le président du comité des finances et l'avocat de la cité soient autorisés à former une délégation du conseil pour aller à Toronto soutenir la législation demandée par la ville, si le député représentant à Ottawa juge la chose nécessaire.

MM. Roger et Heney disent qu'ils ont pleine confiance dans M. Henderson pour se rendre à Toronto et qu'il est inutile d'envoyer des députations à Toronto.

MM. Hill et Scott disent que le député n'ira à Toronto que si le député la demande.

Le conseil de ville s'est assemblé hier pour la 101e session. Le maire M. Erratt. Tous les échivins étaient au poste.

Au nombre des lettres et pétitions il y a un avis d'appel de la part de la compagnie du chemin de Gloucester, au sujet de la décision rendue dernièrement.

La commission royale demande l'usage d'une des chambres de l'hôtel de ville pour ses séances.

Les marchands de chaussures de la rue D'Amboise demandent le rappel du règlement pour la fermeture à bonne heure. Demande déferée au comité des règlements.

Le conseil de ville s'est assemblé hier pour la 101e session. Le maire M. Erratt. Tous les échivins étaient au poste.

Au nombre des lettres et pétitions il y a un avis d'appel de la part de la compagnie du chemin de Gloucester, au sujet de la décision rendue dernièrement.

La commission royale demande l'usage d'une des chambres de l'hôtel de ville pour ses séances.

Les marchands de chaussures de la rue D'Amboise demandent le rappel du règlement pour la fermeture à bonne heure. Demande déferée au comité des règlements.

Pétition en faveur de l'élargissement et creusement du canal Rideau. Rapport du comité des finances présenté par M. l'échevin Henderson. Le rapport est adopté.

Présentation du rapport du comité des marchés par M. l'échevin O'Leary.—Rapport adopté.

Présentation du rapport comité de l'arpenteur par M. l'échevin Roger.—rapport adopté.

Sur motion de M. Monk le règlement concernant l'enlèvement de la neige est lu une deuxième fois.

Sur motion de M. Bingham le règlement défendant de placer de la neige, glace, borbiers ou cordes dans les rues et places publiques de la ville est lu pour la première fois. Le règlement impose une amende de \$1 à \$50 ou un emprisonnement ne dépassant pas 21 jours pour toute personne contrevenant à ce règlement. Sur demande de M. Bingham pour une deuxième lecture M. Farrell appuyé par M. Heney, propose comme amendement que le mot neige soit remplacé par le mot débris.

MM. Durocher, Henderson et Gordon disent que l'on doit suivre les règles ordinaires pour l'adoption des règlements, c'est-à-dire que le règlement reste sur la table jusqu'à la prochaine séance.

M. Bingham explique que si l'on permet de déposer des borbiers dans les rues l'on sera dans le même position que les années dernières. C'est-à-dire de dépenser la moitié des revenus du comité de santé pour le nettoyage des rues au printemps.

M. Bingham retire sa motion pour la deuxième lecture.

M. Monk propose la première lecture du règlement permettant aux cochers de place de se tenir sur la rue Wellington pendant la session.

M. le maire explique que l'honorable ministre des travaux publics désire que les cochers ne se tiennent pas sur la partie la rue comprise entre les rues Elgin et Metcalfe, c'est-à-dire devant les nouveaux édifices parlementaires, mais à tout endroit que la corporation désignera sur cette rue.

M. l'échevin Gordon voudrait que les cochers eussent la permission de se tenir sur les points de la rue Wellington, et prétend que c'est au conseil à décider la question et non pas au ministre des Travaux Publics.

Le règlement donne permission aux cochers de se tenir sur le milieu de rue Wellington depuis le pont Dufferin jusqu'à la rue Metcalfe.

M. Monk propose la deuxième lecture du règlement. La deuxième lecture est adoptée par le vote suivant: Pour—MM. Baplle, Bingham, Campbell, Dalglisli, Farrell, Gordon, Heney, Hill, Hutchison, Latour, Laverdure, Monk, O'Leary et Stroud—14.

Contre—MM. Askwith, Borthwick, Butterworth, Crannell, Durocher, Henderson, McLean, Roger, Scott et Scott—10.

M. Durocher dit qu'il a voté contre le règlement parce qu'il ne permet pas aux cochers de se tenir sur la rue Wellington jusqu'à la rue O'Connor.

M. l'échevin Scott propose que le maire, le greffier, le président du comité des finances et l'avocat de la cité soient autorisés à former une délégation du conseil pour aller à Toronto soutenir la législation demandée par la ville, si le député représentant à Ottawa juge la chose nécessaire.

MM. Roger et Heney disent qu'ils ont pleine confiance dans M. Henderson pour se rendre à Toronto et qu'il est inutile d'envoyer des députations à Toronto.

MM. Hill et Scott disent que le député n'ira à Toronto que si le député la demande.

Le conseil de ville s'est assemblé hier pour la 101e session. Le maire M. Erratt. Tous les échivins étaient au poste.

Au nombre des lettres et pétitions il y a un avis d'appel de la part de la compagnie du chemin de Gloucester, au sujet de la décision rendue dernièrement.

La commission royale demande l'usage d'une des chambres de l'hôtel de ville pour ses séances.

Les marchands de chaussures de la rue D'Amboise demandent le rappel du règlement pour la fermeture à bonne heure. Demande déferée au comité des règlements.

Pétition en faveur de l'élargissement et creusement du canal Rideau. Rapport du comité des finances présenté par M. l'échevin Henderson. Le rapport est adopté.

Présentation du rapport du comité des marchés par M. l'échevin O'Leary.—Rapport adopté.

Présentation du rapport comité de l'arpenteur par M. l'échevin Roger.—rapport adopté.

Sur motion de M. Monk le règlement concernant l'enlèvement de la neige est lu une deuxième fois.

Sur motion de M. Bingham le règlement défendant de placer de la neige, glace, borbiers ou cordes dans les rues et places publiques de la ville est lu pour la première fois. Le règlement impose une amende de \$1 à \$50 ou un emprisonnement ne dépassant pas 21 jours pour toute personne contrevenant à ce règlement. Sur demande de M. Bingham pour une deuxième lecture M. Farrell appuyé par M. Heney, propose comme amendement que le mot neige soit remplacé par le mot débris.

MM. Durocher, Henderson et Gordon disent que l'on doit suivre les règles ordinaires pour l'adoption des règlements, c'est-à-dire que le règlement reste sur la table jusqu'à la prochaine séance.

M. Bingham explique que si l'on permet de déposer des borbiers dans les rues l'on sera dans le même position que les années dernières. C'est-à-dire de dépenser la moitié des revenus du comité de santé pour le nettoyage des rues au printemps.

M. Bingham retire sa motion pour la deuxième lecture.

M. Monk propose la première lecture du règlement permettant aux cochers de place de se tenir sur la rue Wellington pendant la session.

M. le maire explique que l'honorable ministre des travaux publics désire que les cochers ne se tiennent pas sur la partie la rue comprise entre les rues Elgin et Metcalfe, c'est-à-dire devant les nouveaux édifices parlementaires, mais à tout endroit que la corporation désignera sur cette rue.

M. l'échevin Gordon voudrait que les cochers eussent la permission de se tenir sur les points de la rue Wellington, et prétend que c'est au conseil à décider la question et non pas au ministre des Travaux Publics.

Le règlement donne permission aux cochers de se tenir sur le milieu de rue Wellington depuis le pont Dufferin jusqu'à la rue Metcalfe.

M. Monk propose la deuxième lecture du règlement. La deuxième lecture est adoptée par le vote suivant: Pour—MM. Baplle, Bingham, Campbell, Dalglisli, Farrell, Gordon, Heney, Hill, Hutchison, Latour, Laverdure, Monk, O'Leary et Stroud—14.

Contre—MM. Askwith, Borthwick, Butterworth, Crannell, Durocher, Henderson, McLean, Roger, Scott et Scott—10.

M. Durocher dit qu'il a voté contre le règlement parce qu'il ne permet pas aux cochers de se tenir sur la rue Wellington jusqu'à la rue O'Connor.

M. l'échevin Scott propose que le maire, le greffier, le président du comité des finances et l'avocat de la cité soient autorisés à former une délégation du conseil pour aller à Toronto soutenir la législation demandée par la ville, si le député représentant à Ottawa juge la chose nécessaire.

MM. Roger et Heney disent qu'ils ont pleine confiance dans M. Henderson pour se rendre à Toronto et qu'il est inutile d'envoyer des députations à Toronto.

MM. Hill et Scott disent que le député n'ira à Toronto que si le député la demande.

Le conseil de ville s'est assemblé hier pour la 101e session. Le maire M. Erratt. Tous les échivins étaient au poste.

Au nombre des lettres et pétitions il y a un avis d'appel de la part de la compagnie du chemin de Gloucester, au sujet de la décision rendue dernièrement.

La commission royale demande l'usage d'une des chambres de l'hôtel de ville pour ses séances.

Les marchands de chaussures de la rue D'Amboise demandent le rappel du règlement pour la fermeture à bonne heure. Demande déferée au comité des règlements.

Le conseil de ville s'est assemblé hier pour la 101e session. Le maire M. Erratt. Tous les échivins étaient au poste.

Au nombre des lettres et pétitions il y a un avis d'appel de la part de la compagnie du chemin de Gloucester, au sujet de la décision rendue dernièrement.

La commission royale demande l'usage d'une des chambres de l'hôtel de ville pour ses séances.

Les marchands de chaussures de la rue D'Amboise demandent le rappel du règlement pour la fermeture à bonne heure. Demande déferée au comité des règlements.

Pétition en faveur de l'élargissement et creusement du canal Rideau. Rapport du comité des finances présenté par M. l'échevin Henderson. Le rapport est adopté.

Présentation du rapport du comité des marchés par M. l'échevin O'Leary.—Rapport adopté.

Présentation du rapport comité de l'arpenteur par M. l'échevin Roger.—rapport adopté.

Sur motion de M. Monk le règlement concernant l'enlèvement de la neige est lu une deuxième fois.

Sur motion de M. Bingham le règlement défendant de placer de la neige, glace, borbiers ou cordes dans les rues et places publiques de la ville est lu pour la première fois. Le règlement impose une amende de \$1 à \$50 ou un emprisonnement ne dépassant pas 21 jours pour toute personne contrevenant à ce règlement. Sur demande de M. Bingham pour une deuxième lecture M. Farrell appuyé par M. Heney, propose comme amendement que le mot neige soit remplacé par le mot débris.

MM. Durocher, Henderson et Gordon disent que l'on doit suivre les règles ordinaires pour l'adoption des règlements, c'est-à-dire que le règlement reste sur la table jusqu'à la prochaine séance.

M. Bingham explique que si l'on permet de déposer des borbiers dans les rues l'on sera dans le même position que les années dernières. C'est-à-dire de dépenser la moitié des revenus du comité de santé pour le nettoyage des rues au printemps.

M. Bingham retire sa motion pour la deuxième lecture.

M. Monk propose la première lecture du règlement permettant aux cochers de place de se tenir sur la rue Wellington pendant la session.

M. le maire explique que l'honorable ministre des travaux publics désire que les cochers ne se tiennent pas sur la partie la rue comprise entre les rues Elgin et Metcalfe, c'est-à-dire devant les nouveaux édifices parlementaires, mais à tout endroit que la corporation désignera sur cette rue.

M. l'échevin Gordon voudrait que les cochers eussent la permission de se tenir sur les points de la rue Wellington, et prétend que c'est au conseil à décider la question et non pas au ministre des Travaux Publics.

Le règlement donne permission aux cochers de se tenir sur le milieu de rue Wellington depuis le pont Dufferin jusqu'à la rue Metcalfe.

M. Monk propose la deuxième lecture du règlement. La deuxième lecture est adoptée par le vote suivant: Pour—MM. Baplle, Bingham, Campbell, Dalglisli, Farrell, Gordon, Heney, Hill, Hutchison, Latour, Laverdure, Monk, O'Leary et Stroud—14.



